

Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 10 octobre 2017

Compte rendu affiché le : 18 octobre 2017 Date de la convocation: 2 octobre 2017

Nombre de délégués: 18

Nombre de délégués concernés : 18 18

En exercice:

En exercice:

Présents: 17

Présents: 17

Votants: 16

Votants: 16

Présents:

CCFE: Valérie Da Fonte, Patrick Demmelbauer, Sébastien Dehayes, Armelle Desjoyaux, Georges

Rochette, Jean Marc Chanavat, Georges Vincent

CC MDL: Pascal Murigneux, Philippe Morales, Serge Forissier, Marcel Berne, Patrick Villard

SEM: Jean Yves Charbonnier, André Charbonnier, Pascal Gonon

Ste Catherine:

St André la Côte : Roger Reynard

Excusés:

Assistaient à la réunion : Yves Piot, Michel Rizoud (suppléant CCMDL)

Secrétaire de séance : Pascal Gonon

Délibération n° 713 concernant la durée d'Amortissement :

Monsieur le Président explique aux membres du comité syndical qu'il est nécessaire compléter la délibération n°26 du 20 septembre 2005 fixant les durées d'amortissement pour les biens achetés par le SIMA COISE.

Il propose de fixer:

- ⇒ une durée de deux ans pour les logiciels informatiques
- ⇒ une durée de cinq ans pour le matériel informatique
- ⇒ une durée de cinq ans pour le matériel de bureau
- ⇒ une durée de cinq ans pour les véhicules de service
- ⇒ une durée de cinq ans pour le matériel de terrain

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical donnent leur accord pour fixer les durées d'amortissement comme décrites ci-dessus.

Ont signés au registre tous les membres présents Copie conforme au registre

Fait à SAINT GALMIER

Le 10 octobre 2017

Le Président

Jean Yves CHARBONNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20171010-713-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017